



MANUEL



*Le bien-être dans sa ville,
ça commence à l'école !*

DE LA PROPRETÉ



GRANDLYON
communauté urbaine



Sommaire



Une initiative Grand Lyon et Direction académique du Rhône p. 3

Pour la petite histoire p. 4

Présentation du Grand Lyon p. 5

1^{re} partie : La réduction des déchets p. 6

1. Le Grand Lyon et l'Ademe engagés pour moins de déchets

2. Moins de déchets en 10 gestes simples

Résumé de la partie 1 p. 9



2^e partie : la gestion des déchets des ménages p. 10

1. Gros plan sur les déchets

2. Comment dois-je gérer mes déchets ?

A / Les déchets recyclables

B / Les ordures ménagères

C / Les déchets pour la déchèterie et les filières de reprise

Résumé de la partie 2 p. 17



3^e partie : la propreté urbaine dans le Grand Lyon p. 18

1. Quel est le rôle du Grand Lyon ?

2. Quelles sont les actions du Grand Lyon ?

A / Les facteurs environnementaux

B / Les activités humaines

C / Les chiens dans la ville

D / 4 gestes et la ville est plus propre

Résumé de la partie 3 p. 21



4^e partie : l'éco-citoyenneté ça commence à l'école p. 22

1. Des écoles en démarche de développement durable

2. Quelles actions pouvez-vous mettre en œuvre dans votre école ?

A / Réduire, réutiliser, recycler les déchets dans la classe

B / Le cartable vert : l'exemple de l'école Ampère à Caluire

C / Le compostage

Résumé de la partie 4 p. 25

Conclusion p. 26



La Communauté urbaine de Lyon met en œuvre des politiques publiques respectueuses des axes fondamentaux d'un développement responsable pour le bien-être de ses habitants. Au quotidien, la direction de la propreté gère les déchets et le nettoyage des espaces publics participant ainsi au renforcement de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire. Véritable acteur du développement durable, elle s'est engagée depuis 2006 dans un plan d'éducation spécifique, car la préservation de notre cadre de vie nécessite une mobilisation collective des citoyens et de l'institution.

La future Métropole de Lyon naîtra au 1^{er} janvier 2015 de la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et de la partie de département correspondant à son territoire. Elle a pour ambition d'articuler « l'urbain et l'humain » pour construire un territoire à vivre et continuer à répondre aux défis du développement durable, dont la propreté est un maillon essentiel.

Les acteurs de l'Éducation nationale quant à eux transmettent au quotidien des valeurs aux jeunes générations. Car éduquer consiste à donner à chaque enfant la capacité de comprendre le monde afin de pouvoir contribuer de manière éclairée aux choix et décisions, à donner à chacun la capacité d'analyse critique et d'élaboration de ses propres valeurs pour se construire dans son identité et son rapport aux autres.

La Communauté urbaine de Lyon et les acteurs de l'Éducation nationale ont su développer, au fil des années, des partenariats collaboratifs, précurseurs et dynamiques en matière d'éducation au développement durable sur le territoire lyonnais (défi écol' énergie, passeport éco-citoyen...).

C'est pourquoi le Grand Lyon et la direction académique du Rhône ont souhaité ensemble la révision de ce guide pédagogique, devenu manuel de la propreté, qui a pour objectif d'aider enseignants et animateurs, à entreprendre un projet éducatif et éco-citoyen sur le thème de la propreté urbaine et des déchets.

*Nous l'avons souhaité clair et didactique pour vous soutenir et vous aider dans vos démarches. **Merci d'être nos relais privilégiés de l'éducation à la propreté et au cadre de vie.***

Le directeur académique
des services de l'éducation
nationale du Rhône

Le Vice-président du Grand Lyon
Chargé de la propreté
et du bien-être dans la ville

Pour la petite histoire...

De la préhistoire à aujourd'hui, les déchets ont toujours existé

Au fil des siècles, les problèmes de santé publique ont obligé les populations à gérer de mieux en mieux leurs déchets. Leur collecte a ainsi été mise en place et les rues sont devenues de plus en plus propres.

À la préhistoire, les déchets restent, les hommes s'en vont !

Lorsque les restes de repas étaient trop nombreux dans leur grotte, les hommes préhistoriques l'abandonnaient et s'installaient dans une nouvelle, encore propre.

Au Moyen-Âge, tout est jeté dans les rues

À cette époque, les habitants des villes vidaient leurs détritiques et déjections, appelés boues et gadoues, directement dans les rues.

Au 17^e siècle, le métier d'éboueur naît

En 1672, le roi Louis XIV a créé un arrêté imposant aux villageois d'entasser les « balieures », c'est-à-dire les boues, neige et saletés, dans différents endroits de la cité. Les premiers éboueurs, appelés âniers, les ramassaient ensuite avec leur charrette tirée par un âne. Mais, les citoyens continuèrent malgré tout à jeter leurs détritiques dans les fleuves. C'est à cette époque qu'est apparu le terme typiquement lyonnais d'équevilles, désignant les déchets. Il a été utilisé jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Au 18^e siècle, une vraie organisation se met en place

Dès 1746, le ramassage des ordures s'organise véritablement et la ville de Lyon s'équipe de charrettes pour les collecter.

Au 19^e siècle, l'hygiène est enfin prise en compte

Les déchets sont devenus une préoccupation d'intérêt général, générant des taxes et des arrêtés. Grâce aux travaux de Louis Pasteur, l'importance sanitaire de la collecte des ordures a été enfin prise en considération. En 1884, le préfet de Paris Eugène Poubelle a imposé aux habitants de déposer leurs déchets dans des récipients spéciaux. La 1^{re} poubelle a été inventée !

Au 20^e siècle, le respect de l'environnement devient une priorité

Par un arrêté du 27 octobre 1910, le maire de Lyon Édouard Herriot a obligé chaque citoyen à se doter d'un seau à déchets normalisé... c'est-à-dire une poubelle ! Pour ramasser les ordures, les villes se sont alors équipées de plus en plus de véhicules, car les quantités de déchets à collecter et les distances à parcourir augmentaient sans cesse. Les déchets étaient ensuite répandus dans les décharges situées le plus loin possible des villes. Mais, les nuisances et les problèmes d'hygiène n'étaient toujours pas résolus. Les villes ont donc mis en place des systèmes de traitement des ordures ménagères. Une usine d'incinération a été construite à Villeurbanne en 1911 et une autre à Lyon en 1930. À partir des 30 Glorieuses, les modes de consommation ont commencé à évoluer, l'urbanisation à se développer et les emballages à se multiplier. La gestion des déchets devient, alors, une organisation complexe.

À partir de 2000, les mentalités évoluent grâce au développement durable

De nos jours, les enjeux du développement durable imposent aux collectivités locales de nouvelles manières de penser et concevoir le service public en matière de propreté. En amont de la collecte des déchets, tout doit être mis en œuvre pour éviter leur production. L'objectif vise à garantir aux générations futures un cadre de vie agréable.



GRAND LYON

communauté urbaine

Qu'est-ce que le Grand Lyon ?

Le Grand Lyon regroupe actuellement 58 communes, ce qui représente 1,3 million d'habitants. Créé par la loi du 31 décembre 1966, il a été opérationnel à partir du 1^{er} janvier 1969.

Que fait le Grand Lyon ?

Le Grand Lyon est une des 15 communautés urbaines de France. Il prend en charge les compétences de proximité et de services sur ses 58 communes, qui passeront à 59 en juin 2014 avec l'intégration de Quincieux. Il s'occupe donc de la propreté à travers la collecte des déchets et le nettoyage des rues, de la voirie, de l'assainissement des eaux usées et de la distribution de l'eau potable, de l'urbanisme et des déplacements. La Communauté urbaine de Lyon assure la prospection et la valorisation économique de son territoire. Elle participe aussi au rayonnement international des Biennales d'Art contemporain et de la Danse. Depuis plusieurs années, toutes les actions engagées par le Grand Lyon s'inscrivent dans une politique volontaire de développement durable, afin de répondre aux enjeux environnementaux mondiaux, mais également d'améliorer son cadre de vie.

Le plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon

Depuis 2006, le Grand Lyon s'est engagé, à travers son Agenda 21 local, dans un plan d'éducation au développement durable. Porté par un groupe inter-services, sa mise en œuvre mobilise également partenaires et associations locaux ou nationaux afin d'appuyer et de développer cette démarche.

Pour en savoir plus : www.grandlyon.com rubrique « éducation au développement durable ».

Qui s'occupe de la propreté ?

C'est la Direction de la Propreté qui gère le nettoyage des rues, la collecte et le traitement des ordures ménagères. Elle se compose de deux divisions :

La Division Gestion des déchets	La Division Nettoyement
<p>Elle prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none">► La collecte des ordures ménagères► Leur traitement et valorisation <p>Elle incite à :</p> <ul style="list-style-type: none">► La diminution de la quantité de déchets produite, leur utilisation comme ressource et leur réemploi	<p>Elle gère :</p> <ul style="list-style-type: none">► Le nettoyage des voies et espaces publics appartenant à la Communauté urbaine de Lyon► Le déneigement des voies et espaces publics communautaires► La maîtrise des végétaux en lien avec la sécurité des déplacements sur les voies et espaces publics communautaires

Bien évidemment, toutes les opérations menées par la Direction de la Propreté respectent la démarche de développement durable du Grand Lyon intégrée dans son Agenda 21.

En chiffres, cela donne...

1+2

- 527 km² de territoire
- 1 293 164 habitants
- 2 093 agents, dont 739 agents dans la gestion des déchets et 1 280 dans le nettoyage



➔ Avec quelques gestes simples, on réduit notre quantité de déchets !

1. LE GRAND LYON ET L'ADEME ENGAGÉS POUR MOINS DE DÉCHETS

En décembre 2007, le Grand Lyon a adopté le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017.

› Les enjeux du plan

- Gérer les déchets dans le cadre du développement durable
- Réduire l'enfouissement des déchets
- Augmenter la valorisation matière
- Limiter le recours à l'incinération
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets

Dans le cadre de cette politique active, le Grand Lyon a élaboré un plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014. Ce plan s'inscrit dans le dispositif des « programmes locaux de prévention » de l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

› L'objectif principal de ce plan

Conformément au Grenelle de l'environnement, ce plan vise à réduire la quantité d'ordures ménagères de 7 % en 5 ans, soit 23 kg de moins par habitant.

En chiffres, cela donne...

- ▶ En 2008, un habitant produisait 331 kg d'ordures ménagères/an⁽¹⁾, soit 414 331 tonnes pour l'ensemble de la population.
- ▶ En 2012, il n'a généré plus que 309 kg/an⁽²⁾, soit 399 079 tonnes pour toute la population.

1+2

› Les conséquences de la diminution des déchets

- Économie des ressources
- Réduction des coûts de gestion
- Limitation des impacts du transport et du traitement des déchets sur l'environnement

› Les 3 volets du programme

- **Le Grand Lyon exemplaire** : les agents se mobilisent avec un plan de réduction des déchets mis en place dans toutes les Directions du Grand Lyon.
- **Le Grand Lyon acteur auprès des habitants** : des actions de communication et de diffusion d'outils sont menées auprès des habitants pour les sensibiliser à l'éco-consommation et leur donner les moyens de réduire leurs déchets.
- **Le Grand Lyon incitateur sur son territoire** : des actions sont menées pour inciter les écoles, entreprises, communes et autres partenaires du Grand Lyon à développer des opérations de réduction des déchets sur son territoire



Exemples d'actions...

- Création d'un centre de ressources recensant les actions de réduction des déchets organisées sur le Grand Lyon.
- Réalisation d'actions comme le « caddie intelligent » dans les grandes surfaces.
- Développement des recycleries au sein des déchèteries.
- Information des habitants sur les associations de réemploi.
- Actions de communication et d'éducation afin d'étendre le compostage individuel.

2. MOINS DE DÉCHETS EN 10 GESTES SIMPLES

N'oublions jamais que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

> Réduisons nos déchets⁽³⁾ !

Les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique, les décharges polluant notre environnement, la raréfaction des matières premières... Autant de bonnes raisons pour diminuer notre quantité de déchets face à tous ces problèmes !



En chiffres, cela donne...

1+2

- ▶ 1 Français produit 1,2 kg de déchets/jour, c'est 2 fois plus qu'il y a 40 ans.
- ▶ 50% des déchets de notre poubelle pourraient ne pas être produits.

La réduction des déchets à la source

De leur côté, **les entreprises** s'engagent de plus en plus dans l'éco-conception pour réduire les impacts environnementaux de leurs produits durant tout leur cycle de vie, c'est-à-dire de leur conception à leur valorisation en fin de vie. De notre côté, nous devons acheter les produits conçus pour être recyclés, à base de matières premières naturelles ou recyclées, à longue durée de vie, non nocifs et sans emballage.

Pour les particuliers, la réduction des déchets se fait donc non seulement au moment de l'acte d'achat, mais aussi au quotidien. Veillons à mieux utiliser nos produits (respecter les doses de nos produits ménagers ; entretenir et réparer nos équipements) et à moins jeter par exemple (composter ; stopper le gaspillage alimentaire). Chacun est ainsi en mesure de limiter ses déchets à la source, afin de réduire le volume des poubelles collectées.

Info +



Depuis 1994, les emballages ont perdu du poids : - 23% pour la bouteille d'eau en plastique d'1,5 l, - 17% pour la bouteille d'huile en verre de 75 cl et - 11% pour la canette en acier de 33 cl.

▶ GESTE 1

Moins d'emballages = - 26 kg⁽⁴⁾

Les produits vendus en grand format génèrent moins d'emballages que les plus petits. Il existe aussi des emballages, recyclés ou recyclables. En utilisant l'eau du robinet du Grand Lyon, riche en magnésium et en calcium, on évite d'utiliser de l'eau en bouteilles qui seront autant de déchets. Pour les fruits, légumes, céréales, fromages, charcuteries, viandes, privilégiez ceux proposés en vrac ou à la coupe. Vous ferez des économies, tout en évitant les emballages inutiles !

▶ GESTE 2

Pas de gaspillage = - 20 kg⁽⁴⁾

Actuellement, chaque Français jette en moyenne 40 kg d'aliments/an.

Il est possible de limiter ce gaspillage :

- Prévoir les menus pour la semaine.
- Préparer une liste avant de faire les courses.
- Acheter les quantités adaptées pour la famille.
- Examiner les dates de péremption qui précisent jusqu'à quand on peut manger l'aliment.
- Respecter la chaîne du froid pour la viande, les yaourts, les produits surgelés et congelés de manière à ne pas les rendre avariés.
- Bien ranger les aliments dans le réfrigérateur : les plus anciens devant, les nouveaux derrière.
- Faire des bons petits plats avec les restes. Cela peut donner des recettes originales et délicieuses.
- Manger les légumes et les fruits de saison.

▶ GESTE 3

Vive les écorecharges = - 1 kg⁽⁴⁾

Savons liquides, produits d'entretien, liquides vaisselle, lessives, adoucissants, produits de beauté... Autant d'écorecharges qui diminuent de 50 à 70 % la quantité d'emballages par rapport aux produits classiques ! Et en plus, elles sont moins chères.

► **GESTE 4****Place au compostage = - 40 kg⁽⁴⁾**

Plus de 20 % de nos déchets sont fermentescibles, c'est-à-dire qu'en appartement comme en maison individuelle ils pourraient être transformés en compost. Ce fertilisant de qualité et gratuit peut-être utilisé pour la terre de votre jardin ou pour vos plantes en pot. Écologique, il évite également l'utilisation de produits chimiques coûteux et dangereux pour la santé et l'environnement.

► **GESTE 5****Don d'objets = - 13 kg⁽⁴⁾**

Quand vous ne vous servez plus de quelque chose, donnez-le. Vêtements, jouets, livres, petits meubles... Offrez-leur une 2^e vie en les déposant dans des associations caritatives ou les recycleries⁽⁶⁾ de déchèteries.

► **GESTE 6****Le cabas avant tout = - 2 kg⁽⁴⁾**

Prenez le cabas et les sacs réutilisables quand vous allez faire les courses. Ils sont plus solides que les sacs en plastique jetables qui polluent l'environnement.

► **GESTE 7****Moins d'impressions = - 6 kg⁽⁴⁾**

Au travail ou à l'école, nous ne devons imprimer que le strict nécessaire en recto-verso. Le dos des feuilles imprimées peut vous servir de brouillon sur lequel vous pouvez faire vos devoirs, écrire ou dessiner. Il faut n'imprimer que les e-mails utiles et demander des factures électroniques. En utilisant moins de papier, nous préservons les arbres et nous réduisons nos déchets. Et bien sûr, les papiers usagés vont dans la poubelle de tri.

► **GESTE 8****100 % pour la réparation = - 16 à - 20 kg⁽⁴⁾**

Au lieu d'acheter un nouveau produit, appareil électroménager ou jouet, réparons celui qui est abîmé. Cela limite la production de déchets dangereux pour la planète. Il faut donc choisir des produits durables et réparables plutôt que ceux à usage unique dont les pièces sont collées. Utilisez des piles rechargeables pour les jeux et une calculatrice à énergie solaire pour l'école. Il est possible de louer certains appareils, de se les faire prêter ou de les partager avec d'autres personnes.

► **GESTE 9****Non à la pub = - 15 kg⁽⁴⁾**

Nos boîtes aux lettres débordent de publicités mais sont-elles toutes lues ? Mettez un autocollant "stop pub" dessus, ainsi vous réduirez vos déchets papier. En moyenne, vous recevez 35 kg de publicités papier par an. Si seulement 15 % d'entre vous utilisent ce stop-pub, 100 000 tonnes de papier seront économisées et beaucoup d'arbres seront préservés⁽⁷⁾.

► **GESTE 10****Oui au « fait maison » = - 20 kg⁽⁴⁾**

Yaourts, pizzas, pâtes, jus de fruits, soupes, compotes, gâteaux... sont délicieux faits maison. Il y a plein de choses que les enfants peuvent faire eux-mêmes avec l'aide de leurs parents. C'est aussi une savoureuse façon de réduire la quantité de déchets que nous produisons.

⁽¹⁾ Sur la base de la population de 2006 - ⁽²⁾ En prenant en compte la population prévisionnelle de 2012 - ⁽³⁾ Les gestes simples sur www.grandlyon.com et sur www.etvouscombien.com - ⁽⁴⁾ Estimation par personne et par an - ⁽⁵⁾ Plus d'informations sur le compost sur www.grandlyon.com - ⁽⁶⁾ Adresses des recycleries sur www.grandlyon.com - ⁽⁷⁾ Chiffres de l'Ademe.



**Moins de déchets,
luttons contre
le gaspillage
alimentaire**

Ces quelques habitudes, permettent de réduire les 40 kg d'aliments jetés par an par chaque Français :

Achetez utile, prévoyons nos menus pour la semaine et utilisons une liste de course, soyons vigilants aux dates de péremption, respectons la chaîne du froid car une bonne affaire qui finit à la poubelle n'en est pas une!

Ces gestes qui transforment nos habitudes. La prévention des déchets c'est bon pour la planète, notre cadre de vie au quotidien et notre porte monnaie !

C'est avec des petits gestes que l'on fait un Grand Lyon

GRANDLYON
le grand lyonnais

www.grandlyon.com

Photo : www.lesphotos.com/lyon

RÉDUIRE LES DÉCHETS, C'EST SIMPLE

Le Grand Lyon met en place des actions concrètes pour réduire la quantité de déchets de 7 % de 2009 à 2014, ce qui représente 23 kg de déchets en moins par habitant, et de 15 % de 2009 à 2030, soit moins 48 kg.

Cela permet de :

- ▶ Réaliser des économies de ressources.
- ▶ Réduire les coûts de la collecte et du traitement des déchets.
- ▶ Réduire les impacts du transport et du traitement des déchets sur la planète.

On peut faire des gestes simples pour diminuer la quantité de déchets jetés par notre famille.

10 GESTES SIMPLES

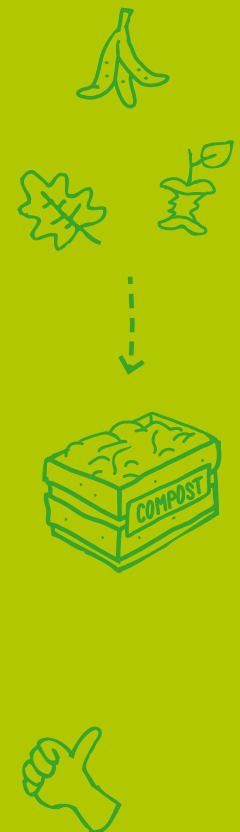
N'oublions jamais que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

- GESTE 1** : moins d'emballages = - 26 kg⁽¹⁾
- GESTE 2** : pas de gaspillage = - 20 kg⁽¹⁾
- GESTE 3** : vive les écorecharges = - 1 kg⁽¹⁾
- GESTE 4** : place au compostage = - 40 kg⁽¹⁾
- GESTE 5** : don d'objets = - 13 kg⁽¹⁾
- GESTE 6** : le cabas avant tout = - 2 kg⁽¹⁾
- GESTE 7** : moins d'impressions = - 6 kg⁽¹⁾
- GESTE 8** : 100% pour la réparation = - 16 à - 20 kg⁽¹⁾
- GESTE 9** : non à la pub = - 15 kg⁽¹⁾
- GESTE 10** : oui au « fait maison » = - 20 kg⁽¹⁾

⁽¹⁾ Estimation par personne et par an

⁽²⁾ Adresses des recycleries sur www.grandlyon.com

Plus d'informations sur www.reduisonsnosdechets.fr





1. GROS PLAN SUR LES DÉCHETS

› Qu'appelle-t-on un déchet ?

L'article L.541-1-1 du code de l'environnement précise : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet.

Cela signifie... Tout objet jeté est considéré comme un déchet.

› Quelles sont les différentes sortes de déchets ?

Les déchets peuvent se classer en 3 grandes familles en fonction de leur origine ou de leur nature.

L'origine :

Elle indique d'où les déchets proviennent :

- **Les déchets ménagers** : ils sont produits par les familles dans leur maison.
- **Les déchets non ménagers** : ils sont produits par les professionnels dans leur travail, comme les commerçants, artisans, restaurateurs, entreprises, administrations, écoles...
- **Les déchets urbains** : ils sont issus de l'entretien des rues et des espaces verts comme les ordures ramassées par les balayeurs et récoltées dans les poubelles publiques, les branches d'arbres, feuilles mortes et gazon tondu...



La contribution des industriels :

Selon la loi, les fabricants français, les importateurs et les distributeurs de produits de leur marque ont l'obligation de contribuer ou pourvoir à l'élimination des déchets issus de leurs produits. Leurs déchets sont souvent récoltés, traités, recyclés et valorisés par une filière spécifique. L'organisme éco-Emballages a pour mission de piloter ce dispositif de tri et de recyclage au niveau national.

Exemples de filières spécifiques de déchets : piles, emballages ménagers, pneus, équipements électriques et électroniques professionnels, médicaments...

La nature des déchets :

Elle détermine la poubelle et le lieu où on les jette et la façon dont on les traite ensuite. Alors, quels sont ces déchets ? Où doit-on les déposer ? Comment sont-ils traités ? La gestion des déchets vous donne toutes les réponses...

Attention !

Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclé ou recyclable.

Le point vert indique que l'entreprise adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des déchets d'emballages ménagers organisé par Éco-Emballages.



2. COMMENT DOIS-JE GÉRER MES DÉCHETS ?

À la maison comme à l'école ou au travail, nous produisons tous les jours des déchets. En les identifiant correctement, nous pouvons les jeter dans le bon bac, le gris ou le vert à couvercle jaune.

A / Les déchets recyclables

Qu'appelle-t-on déchets recyclables ?

Ce sont les déchets dont on peut récupérer de la matière pour la transformer en un nouvel objet ou une nouvelle matière utile. On appelle cela la valorisation matière. L'étape essentielle dans ce processus est le tri par l'habitant, alors pensez à jeter ces déchets dans le bac vert à couvercle jaune.

Quels sont les déchets recyclables ?

Les déchets recyclables doivent être triés pour être réutilisés dans la fabrication d'un nouveau produit identique ou différent de celui jeté. Il existe 6 grandes familles de déchets recyclables :

- **Les bouteilles et les flacons en plastique :** bouteilles d'eau ou d'huile, flacons alimentaires, produits de toilette, produits ménagers, cubitainers de vin ;
- **Les briques alimentaires :** lait, jus de fruits, soupes, sucre ;
- **Les emballages en carton :** boîtes de céréales ou de gâteaux, suremballages des yaourts, paquets en carton de lessive ;
- **Les papiers et journaux :** magazines, livres, prospectus, feuilles imprimées, enveloppes avec ou sans fenêtre, cahiers ;
- **Les emballages métalliques :** canettes, boîtes de conserve, aérosols, bouteilles de sirop ;
- **Le verre :** bouteilles, bocaux, pots et autres contenants alimentaires.



À chaque déchet son bac !

Les déchets recyclables sont tous à déposer dans la poubelle verte à couvercle jaune. Seul le verre doit être emmené dans les conteneurs dédiés à cet effet, situés sur les trottoirs.

- En cas de doute, jetez les déchets dans le bac gris.
- Si le bouchon des bouteilles et flacons en plastique est aussi en plastique, on jette le tout dans le bac de tri.
- Pensez à jeter les restes de pizzas dans le bac gris et la boîte en carton dans le bac vert à couvercle jaune.
- Le tri est plus difficile si le papier est déchiré ou froissé, laissez-le tel quel !
- Il n'est pas utile de laver les emballages. L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas.
- Pour être bien triés, les emballages ménagers et le papier doivent être jetés en vrac dans le bac vert à couvercle jaune.

Quels sont les bénéfices du recyclage ?

Ils sont nombreux et s'inscrivent tous dans la démarche de développement durable du Grand Lyon :

- En recyclant, on contribue à la préservation des ressources naturelles. La matière recyclée est utilisée à la place de la matière première pour produire de nouveaux objets..
- Le recyclage permet également d'économiser l'énergie : la transformation d'une matière recyclée nécessite moins d'eau et d'énergie que celle d'une matière première.
- Le recyclage a permis la création d'emplois sur le Grand Lyon.

Info +



Les agents qui assurent la collecte des déchets sont appelés éboueurs ou ripeurs lorsqu'ils travaillent à l'arrière d'une benne.



› Que deviennent les déchets recyclables une fois jetés ?

Ils sont ramassés par les ripeurs du Grand Lyon et acheminés vers des centres où ils sont de nouveau triés. Les emballages, par exemple, sont regroupés par famille de matériaux. Comme le tri est effectué manuellement, il est essentiel de respecter les consignes de tri pour préserver la sécurité et la santé des trieurs. De plus, bien trier évite un surcoût de traitement. Une fois triés par matériau, les déchets sont comprimés en forme de cube, les balles, puis envoyés à des usines de recyclage spécifiques qui les transforment. Seul le papier est envoyé en vrac.

› Et le verre, que devient-il ?

Après avoir été déposés dans les 2 229 silos réservés au verre dans le Grand Lyon, les bouteilles et bocaux sont recyclés à 100 % et indéfiniment dans des centres spéciaux. Seulement 40 % des bouteilles achetées dans le Grand Lyon sont actuellement apportées au silo.

- La vaisselle cassée, les verres à boire, les bouteilles de parfum, les vases la porcelaine, les miroirs, les ampoules ne doivent pas être jetés dans le silo à verre mais dans le bac gris.
- Les néons, ampoules halogènes ou à basse consommation doivent être déposés en déchèterie.



› Que fabrique-t-on avec le verre recyclé ?

Avec une bouteille recyclée, on peut fabriquer n'importe quel produit en verre.

Une bonne action

À chaque verre recyclé, le Grand Lyon verse depuis 1976 une participation financière à la Ligue contre le Cancer pour soutenir la recherche.



› Que dois-je faire des déchets organiques ?

En transformant certains restes du repas, les épluchures de légumes et de fruits en humus naturel bon pour le jardin et les plantes, le compostage représente une autre forme de recyclage.

Quels sont les déchets à composter ?

Résidus végétaux comme le gazon, les fleurs, les branchages et feuilles, les épluchures de légumes et de fruits, les papiers essuie-tout, le marc et les filtres à café, les restes de repas...

En chiffres, cela donne...

1+2

- ▶ + de 20% des ordures ménagères produites en moyenne par un Grand Lyonnais sont fermentescibles.
- ▶ Le compostage se pratique à l'intérieur à l'aide d'un lombricomposteur, à l'extérieur dans le jardin ou dans les espaces verts communs de l'immeuble.

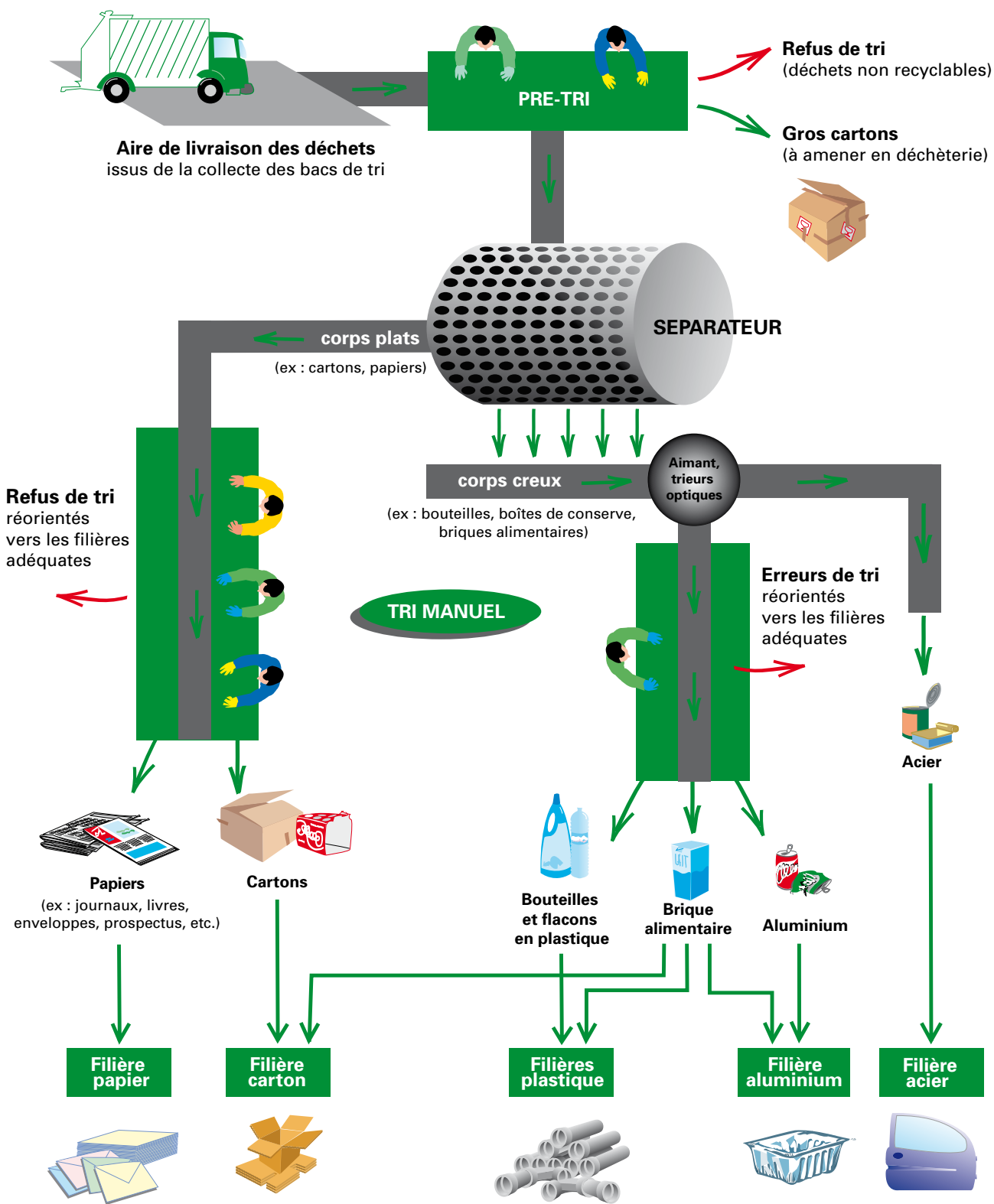


Info +



Il ne faut pas brûler les déchets verts : les particules émises sont dangereuses pour la santé et l'environnement ! Ils peuvent-être compostés ou sont à amener en déchèterie.

► FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE TRI



Le Grand Lyon propose la visite de certains équipements comme les centres de tri ou la plateforme de compostage.
Renseignements et inscriptions sur le site internet du Grand Lyon : www.grandlyon.com

B / Les ordures ménagères

› Qu'appelle-t-on ordures ménagères ?

Ce sont tous les déchets de la poubelle domestique qui ne sont pas recyclés et que l'on doit jeter ensuite dans le bac gris.

› Quelles sont les ordures ménagères ?

Certains restes de repas, balayures, lingettes nettoyantes, vaisselle cassée, gobelets en plastique, couches de bébé, cotons usagés, mouchoirs en papier...

› Où jette-t-on ces déchets ?

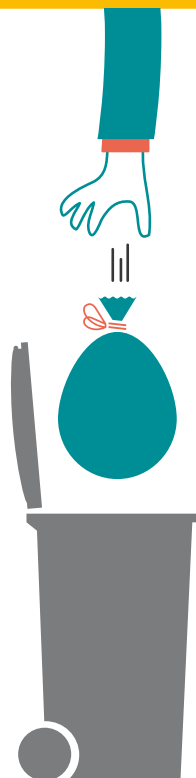
Ils se déposent tous dans le bac gris s'ils ne sont pas recyclables, dangereux ou trop gros.

Pour préserver la santé et la sécurité des gardiens d'immeuble et des ripeurs, il faut mettre ces déchets dans un sac fermé avant de les déposer dans le bac gris.

› Que deviennent ces ordures une fois collectées ?

Elles sont acheminées vers des unités de traitement et de valorisation énergétique, appelées aussi usines d'incinération :

- Elles sont brûlées à 1 100 °C pour réduire leur volume de 75 % et produire de l'énergie utilisée sous forme d'électricité et de chauffage urbain. On parle de valorisation énergétique des déchets ménagers.
- Les résidus de l'incinération, appelés mâchefers, sont traités pour récupérer l'acier et le recycler. Le restant est utilisé dans les sous-couches routières. On parle de valorisation matière.
- Les fumées de l'usine d'incinération sont lavées pour concentrer les polluants sous forme solide, appelée galette. Ces galettes sont enfouies dans des centres de stockage dédiés aux déchets ultimes, c'est-à-dire dont on ne peut plus rien faire.



En chiffres, cela donne...

1+2

- ▶ 375 000 tonnes de déchets incinérées chaque année.
- ▶ 355 274 MWh d'énergie thermique produits par an.
- ▶ 85 527 MWh d'électricité produits tous les ans.

C / Les déchets pour la déchèterie et les filières de reprise

› Quels sont ces déchets ?

Certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle et nécessitent d'être déposés en déchèterie. Sur le Grand Lyon, les déchèteries récupèrent les déchets spéciaux et les encombrants.

- Les DEEE : les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques comme les téléviseurs, réfrigérateurs, ordinateurs, lave-linge ;
- Les métaux, le papier, le carton, les textiles, les gravats, les végétaux, le bois ;
- Les déchets encombrants (meubles, canapés, etc.) ;
- Le verre, à l'exception des emballages en verre ;
- Certains déchets toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé des personnes et de l'environnement : huiles de vidange, peintures, solvants, produits phytosanitaires.

Retrouvez sur le site internet du Grand Lyon le règlement intérieur des déchèterie avec la liste complète des déchets acceptés et refusés : www.grandlyon.com

› Où jette-t-on ces déchets ?

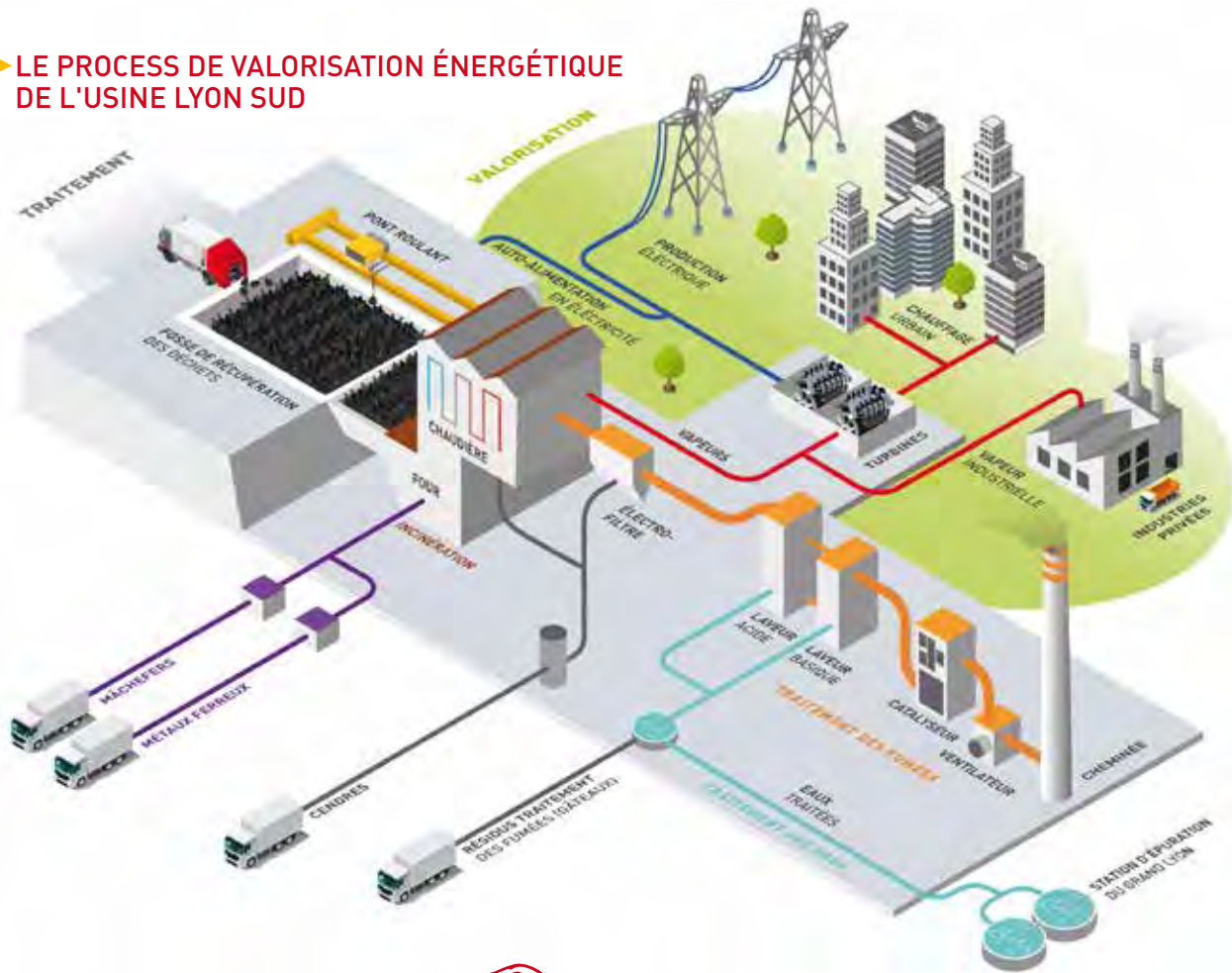
Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de la maison dans les bacs prévus pour chaque type de déchets.

Info +



Les rejets atmosphériques et aqueux produits par les deux unités de traitement et de valorisation énergétique du Grand Lyon font l'objet d'une surveillance

► LE PROCESS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'USINE LYON SUD

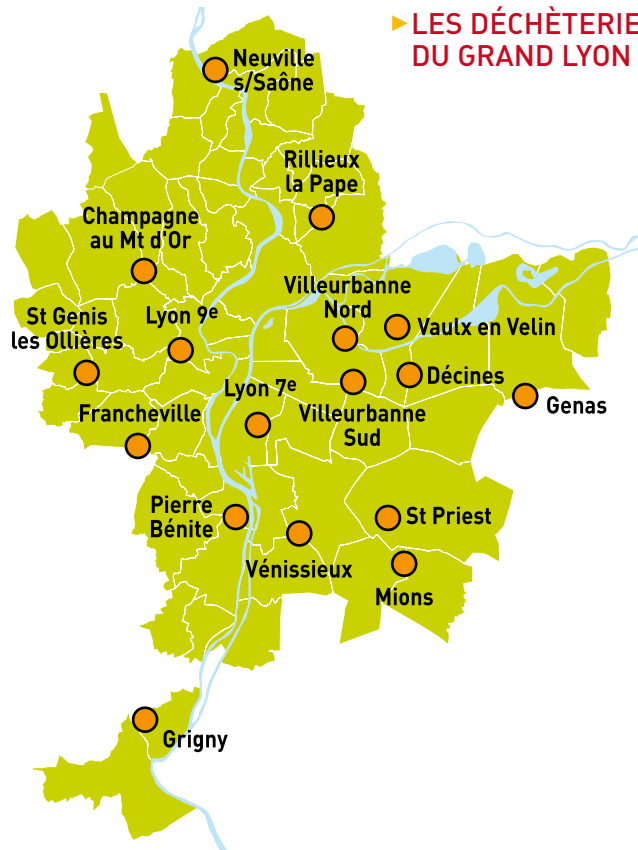


Info +



- Les DEEE sont repris par les commerçants lors d'un achat d'un même produit. Présentes dans certaines déchèteries du Grand Lyon, les recycleries les réparent pour une nouvelle utilisation.
- Les piles : les commerçants les récupèrent pour les donner à une filière spécialisée qui les traitera.

► LES DÉCHÈTERIES DU GRAND LYON



En chiffres, cela donne...



- 128 bennes à ordures ménagères
- 232 749 bacs gris
- 178 247 bacs verts
- 32 229 silos à verre
- 10 701 poubelles de rue
- 18 déchèteries
- 2 unités de traitement et valorisation énergétique
- 593 405 tonnes de déchets traitées

► QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS UNE FOIS COLLECTÉS ?

Déchets	Traitement / acteurs	Nouveaux produits
Batteries	Recyclage →	Batteries au plomb
Bois (vieux meubles, planches, ...)	Recyclage →	Panneaux d'aggloméré
Cartons aplatis	Recyclage →	Cartons
Déchets dangereux (peintures, vernis, solvants, produits phytosanitaires, ...)	Filières de traitement spécialisées	-
Huile de vidange	Filières de traitement spécialisées →	Huiles recyclées
Médicaments périmés ou entamés	Récupération par les pharmaciens puis valorisation énergétique	-
DEEE (déchets d'équipement électriques et électroniques)	Filières de traitement spécialisées et valorisation énergétique →	Métaux ferreux et non ferreux, Plastiques
Encombrants divers	Enfouissement	-
Matelas, Sommier	Recyclage →	Métal, bois, plastiques, coton
Gravats (déchets inertes)	Valorisation →	Aménagement de carrières, production de granulats
Ferrailles	Recyclage →	Boîtes de conserve, cadres de vélos, pièces automobiles...
Huiles végétales	Filières de traitement spécialisées →	Biocarburant
Papiers	Recyclage →	Papiers
Piles	Filières de traitement spécialisées →	Couverts de table, bornes anti-stationnement, disques de frein de TGV, toitures métalliques, piles salines, ...
Plâtre	Filières de traitement spécialisées →	Placoplâtre
Radiographies	Filières de traitement spécialisées →	Récupération du sel d'argent
Textiles	Recyclage →	Chiffons industriels
Végétaux (tontes de gazon, taille des arbres/haies...)	Compostage →	Compost pour les maraîchers, agriculteurs, paysagistes, particuliers

QUELS SONT LES DÉCHETS ET COMMENT SONT-ILS TRAITÉS ?

Tout objet jeté est considéré comme un déchet.

La nature des déchets détermine la poubelle et le lieu où on les jette et la façon dont on les traite ensuite.

LES DIFFÉRENTES SORTES DE DÉCHETS MÉNAGERS

› Les déchets recyclables.

Ce sont les déchets dont on peut récupérer de la matière pour la transformer en un nouvel objet ou une nouvelle matière utile.

Il existe 6 grandes familles de déchets recyclables :

- ▶ Les briques alimentaires
- ▶ Les bouteilles et les flacons en plastique
- ▶ Les emballages en carton
- ▶ Les papiers et journaux
- ▶ Les emballages métalliques
- ▶ Le verre

Ils sont tous à déposer dans la poubelle verte à couvercle jaune et le verre dans le silo à verre. Les déchets ménagers sont recyclés en fonction de la nature de leur matériau dans des centres spécialisés. Les bouteilles en verre sont généralement recyclées en nouvelles bouteilles.

› Que dois-je faire des déchets organiques ?

En transformant certains déchets organiques en humus naturel bon pour le jardin et les plantes, le compostage représente une autre forme de recyclage. Les déchets à composter sont les suivants :

résidus végétaux comme le gazon, les fleurs, branchages et feuilles, les épluchures de légumes et de fruits, papiers essuie-tout, café en filtre comme en dosette, restes de repas...

› Les ordures ménagères.

Ce sont tous les déchets de la poubelle domestique que l'on jette ensuite en sac fermé dans le bac gris : certains restes de repas, balayures, lingettes nettoyantes, vaisselle cassée, gobelets en plastique, couches de bébé, cotons usagés, mouchoirs en papier...

› Les déchets pour la déchèterie et les filières spécialisées.

Certains déchets ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle et nécessitent d'être déposés en déchèterie. Sur le Grand Lyon, les déchèteries récupèrent les déchets spéciaux et les encombrants : réfrigérateurs, ordinateurs, lave-linge, huiles de vidange, peintures, béton, céramique, pierre, bois, végétaux, etc. Ils sont à déposer à la déchèterie la plus proche de la maison dans les bacs prévus pour chaque type de déchets.





➔ Agissons avec les agents du Grand Lyon pour une ville plus propre !

Pour préserver notre santé, rien de mieux qu'une bonne hygiène partout :

- **Hygiène corporelle** : prendre une douche tous les jours, se laver les dents 2 à 3 fois par jour, se laver régulièrement les mains dans la journée...
- **Hygiène domestique** : nettoyer régulièrement l'intérieur de la maison.
- **Hygiène publique** : respecter le travail des équipes de nettoyage du Grand Lyon et les règles civiques de propreté.

1. QUEL EST LE RÔLE DU GRAND LYON ?

Plusieurs facteurs ont des conséquences sur la propreté de la ville : les changements de saison, la végétation, le climat et le manque de civisme des habitants. **Pour maintenir notre ville propre et inciter les citoyens à la respecter, la Direction de la Propreté du Grand Lyon met en place de nombreuses actions effectuées tous les jours ou régulièrement.**



2. QUELLES SONT LES ACTIONS DU GRAND LYON ?

Les opérations de nettoyage réalisées sur le Grand Lyon sont liées à des facteurs environnementaux, à l'action des hommes et des animaux.

A / Les facteurs environnementaux

Le Grand Lyon adapte les techniques de nettoyage utilisées à chaque saison.

› Désherbage, fauchage et ramassage des végétaux.

Dans son Agenda 21, le Grand Lyon s'est engagé à préserver la planète en favorisant ce que l'on appelle le désherbage et le fauchage raisonnés. Ils consistent à :

- Réduire de 50 % l'usage de produits chimiques (produits phytosanitaires) dans le traitement préventif des plantes et des arbres.
- Développer le traitement curatif, c'est-à-dire utiliser un traitement thermique au gaz plant par plant et mécanique pour faucher, broyer ou pailler les plants.
- Adapter au développement des végétaux la période, la fréquence, la hauteur de coupe (de 10 à 15 cm) afin de mettre en valeur la diversité biologique et contribuer à la maîtrise des plantes invasives, non désirées

Le ramassage des feuilles mortes dans les rues, espaces publics et parcs s'effectue de deux manières :

- **L'enlèvement manuel** : les feuilles sont balayées, ramassées et compostées (600 à 700 tonnes de feuilles chaque année).
- **L'enlèvement mécanique** : les feuilles sont aspirées par un appareil spécial qui récupère aussi d'autres déchets en même temps. Le tout est valorisé thermiquement, ce qui signifie incinéré pour produire de la chaleur (chauffage) et de l'électricité.



›Le traitement de la neige et du verglas.

Pour réduire les impacts de la neige et du verglas sur la circulation des véhicules et les déplacements des habitants, le Grand Lyon intervient sur les 2 800 km de routes et les trottoirs, dont il est responsable selon la loi : les trottoirs sans riverains, espaces publics, ponts, passerelles, espaces bordant les immeubles appartenant à la collectivité et lieux publics comme les écoles, postes, mairies, hôpitaux...

Dès les premières précipitations sont répandus simultanément de la saumure (eau saturée en sel) pour une action immédiate et du sel pour une action différée. Afin de mieux préserver l'environnement, le Grand Lyon réserve le traitement préventif à des situations spécifiques, notamment les points stratégiques de l'agglomération sensibles au verglas ou les ouvrages d'art aériens (ponts, passerelles).

Chaque habitant du Grand Lyon a l'obligation de déneiger le trottoir devant chez lui. Les agents du Grand Lyon assurent le déneigement ou traitement du verglas sur les trottoirs du reste de l'espace public communautaire : places, trottoirs des ponts...

B / Les activités humaines

Les cantonniers, agents de nettoyage du Grand Lyon interviennent tous les jours dans les rues des 58 communes pour :

- Balayer manuellement les déchets sur les trottoirs, en complément du nettoyage obligatoire que doivent réaliser les riverains devant chez eux.
- Laver et aspirer mécaniquement à l'aide de véhicules spéciaux les rues, les caniveaux, espaces publics et parcs.

L'eau est utilisée de manière raisonnée par les agents du Grand Lyon. Son usage est contrôlé avec des machines qui permettent de recycler 50 % de l'eau consommée. Elle est également en partie récupérée de la patinoire Baraban à Lyon 3^e pour laver les rues.

›Des actions spécifiques de nettoyage

- Les marchés** : le Grand Lyon accompagne les communes volontaires dans la mise en place de la démarche « Marché propre ». Il s'agit de nettoyer rapidement l'espace dédié au marché certains jours en réduisant la quantité d'eau utilisée et en maîtrisant les coûts du nettoyage.
- Les soirs de fêtes et de matchs** : les équipes de nettoyage travaillent de nuit pour que le site soit propre au matin.
- Les interventions d'urgence** : en cas d'accident, les agents de nettoyage ramassent les débris sur la chaussée et la nettoient pour assurer la sécurité des habitants, tout en rendant le lieu propre.

›Des actions spécifiques de ramassage

De nombreuses personnes déposent leurs déchets encombrants, comme les matelas, réfrigérateurs ou meubles, dans la rue. Ces dépôts appelés sauvages sont interdits et peuvent être sanctionnés, car l'enlèvement de ces déchets coûte 6 fois plus cher à la collectivité que le dépôt de l'objet à la déchèterie par l'habitant.



C / Les chiens dans la ville

Mise en place en 2005, la Mission Animalité Urbaine est gérée par la Division Nettoyement de la Direction de la Propreté du Grand Lyon.

› Quel est son rôle ?

Elle propose des actions pour améliorer la cohabitation des hommes, des plantes et des animaux dans la ville.

› Quelle est sa 1^{re} préoccupation ?

Les nuisances animales et, surtout, les déjections canines sont au cœur de son action.

› Quelles sont ses actions concrètes ?

Elle a mis en place plusieurs actions de terrain pour aider les maîtres de chien à être plus civiques.

- **Les balades canines urbaines** : séances gratuites d'apprentissage à la gestion quotidienne et à la conduite du chien en ville au profit de la propreté, du respect et du partage de l'espace public, de la sécurité et de la qualité de la vie en ville.
- **Les espaces sanitaires canins** : ce sont des endroits où les chiens peuvent faire leurs besoins ou courir en toute liberté.
- **Les sacs à déjections canines** : pour que les rues restent propres, les maîtres doivent ramasser les déjections de leur chien. Ils peuvent utiliser n'importe quel sac en plastique. Certaines mairies peuvent mettre gratuitement à disposition des sacs à déjections. Après, il n'y a plus qu'à jeter le sac dans une poubelle de rue.
- **La réglementation et la répression** : il est obligatoire de ramasser les déjections canines de son chien partout, excepté dans les espaces sanitaires canins. Quand un maître ne les ramasse pas, il risque d'être sanctionné par une amende.



Info +

- ▶ À Lyon, une équipe d'agents assermentés informe les maîtres et peut être amenée à les verbaliser.
- ▶ Un dépôt sauvage est illicite et coûte 6 fois plus cher à la collectivité qu'un dépôt en déchèterie ou dans un point de collecte..

D / 4 Gestes et la ville est plus propre !

Pour respecter la santé de tous les habitants et celle de notre planète, nous pouvons rendre la ville plus propre par quelques petits gestes très simples.

▶ Ne jetons rien dans la rue !

Papiers de chewing-gum, emballages de gâteaux, prospectus... Déposons-les dans les poubelles de rue ou dans la poubelle à la maison.

▶ Allons à la déchèterie !

Ne nous débarrassons pas des meubles ou jouets que l'on ne veut plus dans la rue. Emmenons-les à la déchèterie, ils pourront être recyclés et réutilisés.

▶ Ne partageons pas nos microbes !

Ne crachons pas dans la rue, c'est sale et, surtout, nous risquons de partager nos microbes avec les autres.

▶ Apprenons la propreté avec notre chien !

Emmenons notre chien faire ses besoins dans les lieux réservés à cet effet. Et s'il n'y en a pas près de chez nous, prenons l'habitude de ramasser ses déjections avec un sac en plastique que nous déposons ensuite dans une poubelle de rue.



COMMENT RENDRE NOTRE VILLE PLUS PROPRE ? ←

Pour maintenir notre ville propre et inciter les citoyens à la respecter, la Direction de la Propreté du Grand Lyon met en place de nombreuses actions.

› Quels sont les facteurs environnementaux ?

Pour faire face aux changements de saison, les techniques de nettoyage doivent être adaptées.

▶ Végétaux :

Désherbage : traitement préventif sans produits chimiques, traitement curatif au gaz et mécanique, contrôle de la végétation, sans éliminer systématiquement les herbes.

Ramassage : balayage et compostage ou aspiration et incinération.

▶ Neige et verglas : la saumure est préférée pour son efficacité et son rôle moins polluant que le sel.

› Quelles sont les autres actions humaines ?

- ▶ Balayage et nettoyage des rues et espaces publics à l'aide d'outils adaptés.
- ▶ Interventions de nettoyage spécifiques sur les places de marché, les sites dédiés à une fête ou un match, les lieux d'accidents pour nettoyer et rendre propre l'espace.
- ▶ Actions de ramassage particulières pour enlever les encombrants (gros déchets) déposés sur la voie publique alors que c'est interdit.

› Comment faire cohabiter les hommes et les animaux ?

Gérée par la Division Nettoyement de la Direction de la Propreté du Grand Lyon, la Mission Animalité Urbaine propose des actions pour améliorer la cohabitation des hommes, des plantes et des animaux dans la ville. Elle a mis en place différentes actions pour lutter contre les déjections canines dans la rue :

- ▶ Les séances gratuites d'apprentissage à la gestion quotidienne et à la conduite du chien en ville.
- ▶ Les espaces sanitaires canins pour permettre aux chiens de faire leurs besoins ou courir en toute liberté.
- ▶ Des actions de sensibilisation pour rappeler aux maîtres de ramasser les déjections de leur chien.
- ▶ La réglementation et la répression pour que la propreté de la ville soit préservée.

› Quels sont les 4 gestes à respecter ?

- ▶ Ne jetons rien dans la rue, mais mettons tous les déchets à la poubelle.
- ▶ Ne déposons pas d'objets encombrants dans la rue, mais allons à la déchèterie.
- ▶ Ne crachons pas dans la rue.
- ▶ Apprenons la propreté à notre chien et prenons l'habitude de ramasser ses déjections.





➔ Comment impliquer mon école et ma classe ?

Aujourd'hui, il est primordial que le développement durable et toutes ses éco-actions se retrouvent partout. Et pour former les éco-citoyens de demain, rien de mieux que de commencer l'apprentissage dès le plus jeune âge à l'école !

1. DES ÉCOLES EN DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'émission des circulaires du 8 juillet 2004, du 29 mars 2007 et du 24 juillet 2011, l'éducation à l'environnement pour un développement durable fait partie des enseignements préconisés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

« Les écoles sont vivement invitées à entrer en démarche globale de développement durable en combinant autour d'un projet les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, ainsi que l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat. » (note de service n° 2013-111 du 24-7-2013). De ce fait, de nombreux établissements scolaires s'engagent dans des plans d'actions liés au développement soit par une labellisation E3D interne à l'Éducation Nationale, soit par une démarche d'Agenda 21 scolaire ou encore dans le cadre d'un projet éco-école.

›L'Agenda 21 scolaire

En 1992, les États réunis au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro initient « l'Agenda 21 pour le 21^e siècle ». À travers ce plan d'actions, ils s'engagent en faveur d'un développement durable garantissant à tous les habitants de la Terre bien-être et dignité, tout en préservant la planète pour les générations futures. Pour informer et impliquer les citoyens dans cette démarche, les collectivités élaborent leur propre Agenda 21 local dans lequel vient s'inscrire l'Agenda 21 scolaire des établissements volontaires.

Cette démarche volontaire consiste dans un premier temps à identifier les enjeux de développement durable de l'établissement (environnement, santé, cohésion sociale, citoyenneté,...) et à fixer les grands axes de progrès à investir dans les années à venir (5 ans, 10 ans, ...).

Un premier plan d'actions Agenda 21 est ensuite défini sur une période d'une, deux années, ou trois années scolaires afin d'apporter des réponses opérationnelles aux axes de progrès pour atteindre progressivement les objectifs définis.

Plus d'informations sur les initiatives menées dans les établissements scolaires au niveau national sur www.agenda21france.org.

›Le programme éco-école

Ce programme propose une méthodologie et un accompagnement des écoles élémentaires, collèges et lycées dans la mise en œuvre concrète du développement durable au sein de leur établissement.

Il leur permet de travailler sur 6 thèmes prioritaires impliquant les élèves, enseignants, élus, associations locales et parents d'élèves : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités.

L'école choisit un thème prioritaire par année qu'elle développe selon les 7 étapes de la méthodologie :

1. Former un comité de suivi (élèves, enseignants, collectivités, atsem, ...).
2. Réaliser un diagnostic.
3. Définir et mettre en œuvre le plan d'actions.
4. Contrôler et évaluer les résultats.
5. Établir des liens entre le sujet retenu, le programme scolaire et les différents enseignements.
6. Concevoir un Éco-Code.

Pour connaître les écoles labellisées dans le Rhône, rendez-vous sur le site Éco-École : www.eco-ecole.org



INFO +

► Le Grand Lyon s'est engagé auprès de plusieurs associations qui proposent de sensibiliser les enfants à la propreté de façon ludique.

Pour en savoir plus : www.grandlyon.com rubrique « éducation au développement durable ».

2. QUELLES ACTIONS POUVEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE DANS VOTRE ÉCOLE ?

A / Réduire, réutiliser, recycler les déchets dans la classe

Les programmes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) mettent en avant les 3R concernant la thématique des déchets : réduire, réutiliser, recycler. L'école est un lieu idéal pour réaliser des actions concrètes sur ce thème..

Voici quelques pistes :

- Mettre en place la collecte sélective, avec une corbeille destinée au papier dans chaque classe. Ces déchets pourront ensuite être regroupés dans un bac vert à couvercle jaune au niveau de l'école.
- Éviter le collage systématique des feuilles dans les cahiers afin d'en utiliser les deux côtés.
- Conserver et réutiliser le matériel de l'année précédente.
- Limiter les photocopies, faire du recto-verso, faire écrire plus les élèves, utiliser plus de manuels scolaires et la vidéo-projection.
- Échanger les livres entre les écoles et les classes.
- Faire des brouillons avec les feuilles écrites d'un seul côté ou celles des cahiers non finis.
- Privilégier les fournitures à base de matériaux recyclés.



B / Le cartable vert : l'exemple de l'école Ampère à Caluire

Cette opération a pour objectif d'éduquer les enfants au choix de leurs fournitures scolaires.

› La mise en œuvre pratique

À la rentrée, les familles fournissent le cartable. Une petite participation financière leur est demandée. Le matériel utilisé en classe reste à l'école. Son remplacement, lorsqu'il est usé ou abîmé, est pris en charge par l'école, et donc prévu dans la commande initiale.

À la maison, l'élève utilise son matériel personnel.

Un suivi rigoureux est nécessaire en classe, à l'aide d'un tableau où est noté le matériel remplacé. La régulation passe par des bilans avec les élèves sur l'état du matériel et les pertes.

› Un bilan très positif

La mise en place du cartable vert s'est traduite par une évolution des comportements chez les élèves qui respectent mieux le matériel et gaspillent moins. Elle contribue aussi à améliorer les relations entre les enfants avec une diminution de la convoitise et des vols. Enfin le matériel scolaire est réhabilité dans sa fonction première d'outil de travail. Les parents accueillent favorablement ce dispositif.



Le cartable vert, une réussite !

Depuis 5 ans déjà, l'école élémentaire Jules Guesde de Villeurbanne a mis en place le cartable vert.

« Lors de l'engagement de notre établissement dans la labellisation Éco-École, toute l'équipe enseignante a décidé de lancer cette action. À la rentrée, les enfants viennent à l'école avec un cartable vide. Nous leur fournissons tout le matériel nécessaire que nous commandons en grande quantité. Ainsi, nous générons moins d'emballages et nous pouvons choisir des produits recyclables et respectueux de l'environnement. Les parents sont très heureux de cette initiative, car ils n'ont plus à se préoccuper des fournitures scolaires. Les enfants possèdent tous les mêmes outils de travail. Et nous, nous pouvons mieux gérer l'impact de ce matériel sur l'environnement. En résumé, tout le monde est pleinement satisfait du cartable vert. »

Christelle Rodet, professeur des écoles, classe de CE1

Exemples d'écoles engagées dans le cartable vert sur le Grand Lyon :

- École Ampère à Caluire
- Groupes scolaires Jules Guesde, Château Gaillard, Saint-Exupéry à Villeurbanne
- École Commandant Arnaud dans le 4^e arrondissement de Lyon

Info +



► Pour consommer durable vous pouvez choisir des produits bénéficiant des normes officielles telles que :

- NF Environnement : cahiers, feuilles, ramettes de papier...
- FSC ou PEFC : produits comme le papier et certains crayons, constitués de bois issus de forêts répondant à des recommandations de gestion durable.

C / Le compostage

Les cantines scolaires produisent une importante quantité de déchets. À ce titre, elles peuvent devenir un lieu pédagogique pour les enfants en les formant aux gestes éco-citoyens. Planter un composteur ou un lombricomposteur dans les écoles permet de transformer les restes des repas en un nouveau produit utile et de limiter la quantité de déchets à traiter.

› Quel est l'apport pédagogique du composteur ?

Il permet d'aborder différentes thématiques avec les élèves :

- Le compostage en lui-même avec son processus de décomposition ;
- Le cycle de la matière et l'aspect « agricole » dans la réutilisation de l'humus pour nourrir la terre et faire pousser des légumes, fruits, fleurs ;
- Le gaspillage alimentaire ;
- La responsabilisation des élèves par la distribution des tâches.



Le composteur à l'école,

un outil éducatif Installé en février 2013, le composteur de l'école élémentaire Albert Mouton à Saint-Genis-Laval s'impose comme un équipement à la fois écologique et éducatif.

« Après avoir mis en place un jardin pour les élèves, nous avons effectué quelques essais de compostage des déchets. Suite à cette expérimentation, il nous a paru intéressant de penser la collecte à plus grande échelle. En effet, notre école possède 17 classes pour 450 élèves environ. Je me suis donc adressé à une association conventionnée par le Grand Lyon, qui pilote désormais cette action. Dans le cadre de l'éducation au développement durable, le composteur nous permet d'illustrer concrètement la préservation de l'environnement, d'étudier la microfaune et la diversité du vivant. Étant donné que chaque classe participe à la collecte des déchets, ce dispositif favorise la dimension du "vivre ensemble" et aide à développer des attitudes éco-citoyennes dans le domaine des compétences sociales comme civiques. Nous sommes donc très satisfaits de cet apport éducatif. »

Frédéric Simon, professeur des écoles, classe de CM1

Exemples d'écoles équipées d'un composteur sur le Grand Lyon :

- École Bernard Paday à Charbonnières-les-Bains
- École Saint-Exupéry à Vénissieux
- École Pasteur à Grigny
- École Victor Hugo à Saint-Genis-les-Ollières
- École Albert Mouton à Saint-Genis-Laval
- École Baraillon à Tassin-la-Demi Lune

DES ÉCOLES EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

›L'Agenda 21 scolaire

Il s'inscrit dans le projet d'établissement et contribue à l'apprentissage aux enjeux du développement durable. Il se compose d'actions concrètes portant sur l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques.

›Le programme éco-école

Ce programme propose une méthodologie et un accompagnement des écoles dans la mise en oeuvre concrète du développement durable au sein de leur établissement. Il leur permet de travailler sur 6 thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, les solidarités.

QUELLES ACTIONS POUVEZ-VOUS METTRE EN ŒUVRE DANS VOTRE ÉCOLE ?

›Réduire, réutiliser, recycler les déchets dans la classe

Les programmes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) mettent en avant les 3R concernant la thématique des déchets : réduire, réutiliser, recycler. L'école est un lieu idéal pour réaliser des actions concrètes sur ce thème.

›En quoi consiste le cartable vert ?

Le matériel utilisé en classe est commandé en grande quantité par l'école. Les parents ne doivent s'occuper que du matériel personnel que l'élève utilise chez lui. Cette démarche, permet de générer moins d'emballages, de faire évoluer les comportements chez les élèves et de choisir des produits recyclables et respectueux de l'environnement :

- Papier recyclé, certifié FSC ou PEFC.
- Crayons en bois, certifiés FSC ou NF Environnement.
- Stylos à plume avec cartouche rechargeable.
- Stylos à bille rechargeables.
- Feutres à base d'eau, d'alcool ou de colorants alimentaires rechargeables. Les remplacer si possible par des rayons de cire, des pastels ou des crayons de couleurs.

- Correcteurs liquides sans solvant, à base d'eau ou d'alcool. Les remplacer si possible par du ruban correcteur couvrant.
- Surligneurs fluo avec une encre à base d'eau, sans métaux lourds et avec le marquage PP.
- Colle à base d'eau ou végétale.
- Règles en bois.
- Taille-crayons en bois ou métal.
- Gomme en caoutchouc naturel, non colorée et sans étui.

›Le compostage

Les cantines scolaires produisent une importante quantité de déchets qui peuvent être compostés sur place par l'installation d'un composteur. Il permet aux enseignants d'aborder différents sujets avec leurs élèves :

- Le compostage en lui-même avec son processus de décomposition.
- L'aspect « agricole » dans la réutilisation de l'humus pour nourrir la terre et faire pousser des légumes, fruits, fleurs...
- Le gaspillage alimentaire.
- La responsabilisation des élèves par la distribution des tâches.

ALORS, AGISSONS !



Ce manuel de la propreté a été conçu pour aider les professionnels du monde éducatif à initier ou développer des habitudes éco-citoyennes chez leurs élèves.

Au quotidien, la direction de la propreté du Grand Lyon se mobilise pour fournir un service public de qualité cependant la participation de tous est indispensable pour préserver durablement notre cadre de vie. Il est donc nécessaire de créer un lien entre les actions mises en œuvre par les agents de la collectivité et celles des citoyens afin que l'engagement soit partagé et les résultats tangibles !

Pour que notre ville soit propre il faut d'abord ne pas la salir. Pour que nos déchets puissent être gérés efficacement il faut déjà que les consignes de collecte soient respectées. Nous avons tous un rôle essentiel pour rendre la vie en ville agréable. Quelques gestes civiques, simples et respectueux au quotidien, permettent d'optimiser les ressources environnementales comme financières. En vous appuyant sur ce manuel pour élaborer vos projets pédagogiques vous devenez le relais d'une démarche visant un changement durable des comportements et former les relais de demain.

Élèves, enseignants, collectivités, associations. C'est avec des petits gestes qu'ensemble nous faisons un Grand Lyon où il fait bon vivre et travailler. Merci d'être nos partenaires privilégiés de l'éducation à la propreté et au développement durable.

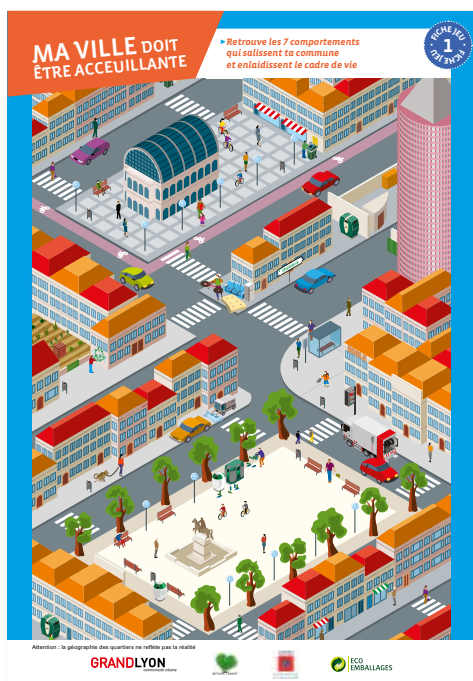
**La direction de la Propreté
du Grand Lyon**



→ Ce n'est pas tout !



Retrouvez des outils pédagogiques et ludiques pour vos projets sur les thèmes de la propreté urbaine et des déchets en téléchargement sur www.grandlyon.com/pedagogie-proprete



Contacts

Direction de la propreté du Grand Lyon :

Courriel : proprete@grandlyon.org

Courrier : Grand Lyon - 20 rue du Lac BP 3103 - 69 399 Lyon cedex 03

2014 - Droits de reproduction des fichiers réservés exclusivement au Grand Lyon. © photos Grand Lyon J. Léone



MANUEL DE LA PROPRETÉ

*Le bien-être dans sa ville,
ça commence à l'école !*

GRANDLYON
communauté urbaine
www.grandlyon.com

©unitémobile

